

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OPTEVOZ

42 / 2023

## ANNÉE 2023 - SÉANCE DU 10 JUILLET

Nombre de conseillers :	
En exercice :	13
Présents :	07
Votants :	10
Pouvoirs :	03

Date de la convocation / 06/07/2023

## Délibération N° 2023 - 34

### OBJET : REMBOURSEMENT ACHATS FAITS PAR LE MAIRE

L'An deux mil vingt-trois, le 10 juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la commune d'Optevoz, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Joseph QUILES, en sa qualité de Maire.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Emilie PILLAZ a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**Etaient présent.e.s :** 07 : Mesdames ANTONIO Séverine ; GARCIA Dominique ; PILLAZ Emilie ; RUIS Aurélie Messieurs COTELLE Romain ; QUILES Joseph ; TESTE Pierre ;

**Etaient absent.e.s excusé.e.s :** 03 : VIDAL Patricia qui a donné pouvoir à ANTONIO Séverine ; TOUZET Kathrine qui a donné pouvoir à PILLAZ Emilie ; RUIS Laurent qui a donné pouvoir à COTELLE Romain

**Etaient absent.e.s :** 03 : RANDY Bernard, BEL Damien, DOLCI Jérémie

M. le maire informe le conseil qu'il a dû avancer la somme de 43.45 € TTC pour l'achat d'un cadeau Naissance (naissance de Nathanaël VOLLE) chez Orchestra du fait de l'absence de compte client de la commune auprès de cette enseigne.

Il propose donc au conseil municipal d'autoriser le remboursement de la somme engagée.

**le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- autorise, sur présentation de la facture, le remboursement de la somme de 43.45 € à M. le Maire

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication le 18 juillet 2023
- de sa transmission en Sous-Préfecture le 18 juillet 2023

Le maire, Joseph QUILES	Le secrétaire de séance Emilie PILLAZ
	